



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOLOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 12 - Aide au sport de haut niveau collectif

Délibération n° 008319

Aide au sport de haut niveau collectif

Rapporteur : M. Frédéric PARISE, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	03/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau dans les disciplines collectives.

La Ville de Besançon inscrit son soutien au Sport de Haut Niveau dans le cadre de Contrats de Développement Sportif (CDS). Ces contrats sont élaborés sur la base d'un projet partagé, d'engagements financiers précisés et de la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle de gestion.

Le Contrat de Développement Sportif traduit le soutien de la Collectivité au projet global de chaque club. Ainsi, les dimensions sportives, économiques ou encore éducatives sont prises en compte.

Concernant le volet éducatif, chaque club s'engage à mener un certain nombre d'actions de promotion de la discipline auprès des publics en difficulté et participe activement aux différents dispositifs mis en place par la Collectivité : Vital été, parcours sportifs en temps scolaire, Raid Handi Fort, Bouge +.

Il est proposé dans le présent rapport la définition du montant de l'aide apportée par la Collectivité aux différents clubs de sports collectifs dans le cadre des Contrats de Développement Sportifs saison 2026/2027.

I. Clubs Professionnels

• ESBF

Financièrement : le club réalisera au 30 juin 2026 un léger déficit de - 26 K€ puisant dans ses fonds propres qui resteront malgré cela à un niveau très satisfaisant (+ 337 K€). Le club continue à faire progresser son budget qui atteint désormais 2,42 millions d'euros grâce à un réseau de 150 partenaires privés, soit deux fois plus que pour la saison 2020-2021, avec une progression de +70% du montant total de sponsoring. Cette progression constante depuis 5 ans est à souligner.

Sportivement : Le club a disputé deux tours de Coupe d'Europe en début de saison. Côté championnat, les résultats ont été moins bons que la saison dernière et le club ne parviendra pas à décrocher de place qualificative pour la Coupe d'Europe. L'ESBF continue de puiser dans le vivier de son centre de formation pour alimenter son équipe première.

Rayonnement et attractivité du club : l'ESBF peut compter sur un public fidèle de bisontins, grand bisontins et au-delà. Les rencontres se sont régulièrement jouées à guichets fermés.

Actions éducatives et de formation du club : l'ESBF mobilise un éducateur pour intervenir dans les parcours sportifs en temps scolaire proposés par la Ville de Besançon en partenariat avec l'Education Nationale. Le club est également présent sur diverses opérations d'animation menées par la Collectivité : Vital été, Bouge +, "la rue est à nous", Trouve ton sport.

Proposition de soutien : Il est proposé de conforter l'accompagnement de ce club phare en rehaussant de 60 K€ l'aide attribuée par la Ville de Besançon. Ainsi, le soutien de base proposé à l'ESBF pour la saison 26/27 est de 450 K€.

• GBDH

Financièrement : le club est sain financièrement et répond aux exigences de la Commission Nationale du Conseil de Gestion de la Fédération Française de Handball. Si la saison se solde par un léger déficit (-27K€), celui-ci était programmé par le club dont l'objectif est de renforcer sa structuration administrative et commerciale.

Les fonds propres consolidés ces dernières années permettent, une dernière fois, l'absorption de ce résultat négatif pour se situer à +78 K€.

Sportivement : l'équipe phare a connu une saison tout à fait honorable sans pour autant réussir à décrocher la qualification pour les plays-offs.

A noter le bon parcours de l'équipe réserve qui accédait en Nationale 2 et se classe 5^{ème}. L'objectif sous 3 saisons est de réussir à hisser cette équipe réserve en N1 afin d'ancrer le travail de formation du club.

Rayonnement et attractivité du club : le GBDH qui poursuit sa structuration a l'objectif de convaincre de nouveaux partenaires privés et ainsi continuer sa progression dans un championnat qui connaît un essor important. Le club réfléchit à la possible mobilisation de ces partenaires privés sous forme d'une Société à Actions Simplifiées (SAS) qui prendrait en charge le secteur professionnel du club, répondant davantage au cadre du sport professionnel. Cette évolution est en cours de construction et serait opérationnelle pour le début de la saison 2027-2028.

Actions éducatives et de formation : cette saison, le club s'est remarquablement mobilisé sur ce volet du Contrat de Développement Sportif avec une présence sur de nombreux temps d'animations : parcours sportif en temps scolaire, Décathlon de la Boucle, Trouve ton sport, Vital été...

Proposition de soutien : Il est proposé de conforter l'accompagnement de ce club phare en rehaussant de 60 K€ l'aide attribuée par la Ville de Besançon. Ainsi, le soutien de base proposé au GBDH pour la saison 26/27 est de 440 K€.

- **BESAC**

Financièrement : le club termine cette saison à l'équilibre et dispose de 25 K€ de fonds propres. Le club a l'objectif de renforcer ces derniers afin de répondre aux exigences la Fédération Française de Basket.

Sportivement : l'équipe phare a connu une saison compliquée à l'issue de laquelle elle a finalement obtenu son maintien en N1. L'objectif de la saison prochaine sera de se qualifier dans la poule disputant les plays-off d'accession Pro B.

Rayonnement et attractivité du club : le Besac poursuit sa structuration. La mise à disposition du Palais des Sports et de ses espaces réceptifs accélère le développement de son partenariat privé, condition essentielle pour à terme viser une montée en Pro B.

Proposition de soutien : Il est proposé de conforter l'accompagnement de ce club phare en rehaussant de 30 K€ l'aide attribuée par la Ville de Besançon. Ainsi, le soutien de base proposé au Besac pour la saison 26/27 est de 260 K€.

Les montants de ces trois contrats seront prélevés au titre des exercices 2026 (575 K €) et 2027 (575 K €) sur la ligne de crédits 65.30.65748.0022107.20300, sous réserve du vote de la DM1.

II. Subventions aux clubs participant à une compétition nationale

La Ville apporte une aide financière particulière aux clubs de sports collectifs dont une équipe au moins évolue dans un championnat national. L'aide s'ajoute à la subvention annuelle versée au titre du sport amateur ainsi qu'aux autres aides apportées éventuellement à l'occasion des actions d'animation à l'exception de trois clubs dont le montant de la subvention globalise la totalité de l'aide de la Ville : Racing Besançon, Besançon Football, et Palente Besançon Handball.

Certains montants de subvention accordés dans le cadre du Contrat de Développement Sportif évoluent pour la saison prochaine.

Ces évolutions tiennent compte :

- 1- *de la volonté de la Collectivité d'affirmer le statut de club phare dans leur discipline respective.*

Racing Besançon : 187,5 K€

Le Racing Besançon a bénéficié ces deux dernières années d'un accompagnement financier renforcé suite à sa relégation en N3. Au terme de cet accompagnement, sa subvention 26/27 pour évoluer en N3 aurait dû être de 120 K€.

En tant que club phare dans sa discipline, la collectivité souhaite affirmer son soutien au Racing Besançon en revalorisant son aide de 67,5 K€.

- 2- du principe appliqué depuis de nombreuses années d'accompagnement financier progressif en cas de relégation sportive. Ce principe est valable durant deux saisons afin de permettre aux clubs concernés d'amortir les conséquences financières d'une relégation.

Olympique de Besançon: 37,5 K€

Reléguée de Fédérale 3 au championnat Régional la saison dernière, l'équipe senior masculine du club n'est pas parvenue à remonter en Fédérale 3. L'OB conserve un CDS au titre de son équipe féminine évoluant en championnat Fédérale 1 et de son équipe senior masculine. Celle-ci conserve une aide relative au principe de l'accompagnement financier renforcé pour la seconde et dernière année.

Besançon Football : 67,5 K€

L'équipe Senior masculine du BF descend de Nationale 3 au championnat régional et bénéficiera donc du principe d'un accompagnement renforcé l'année de la relégation. Pour la saison 2026-2027 cette aide se situera à hauteur de 67 500 €.

- 3- de sollicitations particulières des clubs

PBHB

Afin de faire face à des difficultés financières, la nouvelle gouvernance du club a sollicité la Collectivité pour obtenir une aide supplémentaire de 20 K€ sur la saison 25/26. Cette aide est financée sous forme d'avance sur la subvention 2026/2027.

Ainsi, l'aide de la Collectivité au PBHB se traduit de la manière suivante :

- o 130 K€ pour la saison en cours (110 K€ votés en juin 2025 + 20 K€ proposés dans le présent rapport)
- o 90 K€ pour la saison 2026/2027

L'aide proposée aux clubs suivants pour la saison 2026/2027 n'évolue pas :

- **BVB : 47 K€**
- **ASC Salins de Bregille : 9 K€**
- **Roller Hockey Bisontin : 6 K€**
- **Besançon Floorball : 5 K€**
- **Besançon Doubs Hockey Club : 3 K€**
- **Besançon Bisons : 3 K€**

Le tableau ci-dessous reprend ces propositions et détaille les niveaux d'évolution :

	Niveau d'évolution		Montants CDS		
	25/26	26-27	25/26	Propositions 26/27	Acompte juillet 2026
Racing Besançon	Masculins N3	Masculins N3	135 000 €	187 500 €	93 750 €
PBHB	Féminines D2	Féminines D2	110 000 € + 20 000 € except	90 000 €	35 000 €
Besançon Football	Masculins N3	Masculins Régionale 1	120 000 €	67 500 €	33 750 €
Olympique de Besançon	Féminines Féd1 Masculins Régionale	Féminines Féd1 Masculins Régionale	37 500 €	37 500 €	18 750€
Besançon Volley Ball	Masculins N2 et Féminines N2 et N3	Masculins N3 Féminines N2 et N3	47 000 €	47 000 €	23 500 €
ASC Salins de Bregille	Torball / Goalball D2 – Basket	Torball / Goalball D2 – Basket fauteuil	9 000 €	9 000 €	4 500 €

	Niveau d'évolution		Montants CDS		
	25/26	26-27	25/26	Propositions 26/27	Acompte juillet 2026
	fauteuil N2	N2			
Roller Hockey Bisontin	Masculins N2	Masculins N2	6 000 €	6 000 €	3 000 €
Besançon Floorball	Masculins N1	Masculins N1	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Besançon Doubs Hockey Club	Masculins D3	Masculins D3	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Besançon Bisons	Masculins N3	Masculins N3	3 000 €	3 000 €	1 500 €
		TOTAL	495 500 €	455 500 €	217 750€

Les montants de ces contrats (CDS 26/27 et avenant CDS 25/26) seront prélevés au titre des exercices 2026 (237 750 €) et 2027 (237 750 €) sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022107.20300, sous réserve du vote de la DM1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions pour la saison 2026/2027 aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Haut Niveau » :
 - ESBF : 450 K€
 - GBDH : 440 K€
 - Besac : 260 K€
 - Racing Besançon : 187,5 K€
 - OB : 37,5 K€
 - BF : 67,5 K€
 - PBHB : 20 K€ (avenant CDS 25/26)
 - PBHB : 90 K€ (CDS 26/27)
 - BVB : 47 K€
 - ASC Salins de Bregille : 9 K€
 - Roller Hockey Bisontin : 6 K€
 - Besançon Floorball : 5 K€
 - Besançon Doubs Hockey Club : 3 K€
 - Besançon Bisons : 3 K€
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la période 2026-2027 et l'avenant au contrat de développement sportif du PBHB saison 2025/2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

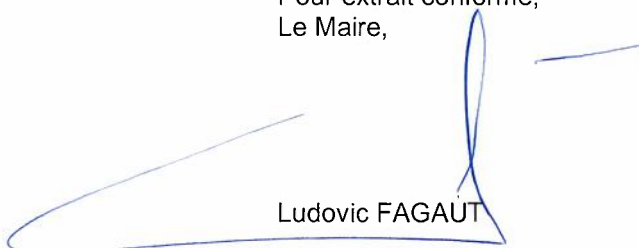
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT